



La CGT du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

À

Monsieur le Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 26 février 2019

Objet: préavis de grève à partir du lundi 4 mars 2019 midi

Monsieur le Président du Conseil départemental,

La CGT du Conseil départemental du Puy-de-Dôme vous demande de satisfaire les revendications suivantes :

- 1/ La prise en considération de l'humain lors des réorganisations :
 - de la Direction Générale de la Solidarité et de l'Action Sociale
 - de la Direction Générale des Routes, de la Mobilité et du Patrimoine
- 2/ Le maintien de l'accord interne sur les ARTT au sein de la DGRMP avec un cadencement impossible à mettre en place aux routes.
- 3/ La même lecture des 78 heures de récupération aux routes.

Pour obtenir la satisfaction de ces revendications, la CGT dépose un préavis de grève reconductible le lundi 4 mars 2019 à partir de 12 h 00 et appelle l'ensemble des personnels du Conseil départemental à faire grève.

Nous vous rappelons les dispositions de l'art. L. 2512-2 du Code du travail qui prévoit que toute grève doit être précédée d'un préavis, durant laquelle les parties sont tenues de négocier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président du Conseil départemental, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le syndicat CGT

Stéphane Colin